



Le stationnement n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'hôpital. Un parking gratuit, place Chamars et un parking payant, situé près de la Mairie, sont à proximité de l'établissement. Seules les personnes munies d'une carte handicapé, sont autorisées à pénétrer avec leur véhicule dans l'enceinte de l'établissement.